



Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 040-264004292-20231218-231218H1626H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à , le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 13 décembre 2023

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Jean-Marc HAUQUIN

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

N° 20231218-001

CIAS - SUBVENTION EQUILIBRE SAAD

VU la délibération du 24 octobre 2022 numéro 2022-10-07 approuvant le budget prévisionnel du budget annexe SAAD (Service d'Aide A Domicile) de 2023,

Considérant que le SAAD génère des déficits réguliers, structurels résultant d'une différence négative entre la tarification des prestations encadrées par le département et le coût de revient de l'heure d'intervention,

Madame la Vice-Présidente expose,

Lors du vote du budget de 2023, il a été prévu une subvention d'équilibre du budget principal CIAS au budget annexe SAAD pour 734 194.63€

Malgré la participation financière du conseil départemental d'un montant de 386 564 € afin de financer la prime Ségur (197 063€) , la dotation qualité dans le cadre du CPOM (189 501€)

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 040-264004292-20231218-231218H1626H1-DE



Une subvention d'équilibre du CIAS au profit du budget annexe du SAAD s'avère nécessaire afin de ne pas aggraver le déficit cumulé de ce budget,

Que cette subvention a été calculée pour 450 000€,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A AUTORISER la subvention d'équilibre au budget annexe SAAD,

ARTICLE 2

A VERSER la subvention d'équilibre au budget annexe SAAD

ARTICLE 3

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 29 DEC. 2023

La Vice-Présidente Patricia LOUBERE CIAS



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »